

Comment retrouver des recensements en généalogie

(article tiré du site aupresdenosracines.com)

L'histoire des recensements en France

Les recensements sous l'Ancien Régime

Le tout premier recensement national a été réalisé en 1328. Il s'agissait du « Recensement des paroisses et feux des Bailliages et Sénéchaussées de France ». Ici, le mot « feux » a le sens de foyer, et donc de famille.

Ce recensement a été réalisé pour des raisons fiscales, afin d'établir le montant des impôts à lever dans chaque paroisse. Il a également permis d'estimer la population française de cette époque : elle était comprise entre 16 et 17 millions d'habitants.

Au cours des siècles qui ont suivi, des recensements ont régulièrement eu lieu, mais ils étaient assez différents de nos recensements modernes.

Tout d'abord, **ils n'étaient pas nominatifs**. En effet, le but de ces recensements était de calculer le montant des impôts à lever. Les recenseurs se contentaient donc d'indiquer le nombre d'habitants que comptait une paroisse.

Ensuite, **ces recensements étaient très approximatifs**. En effet, les recenseurs ne comptaient pas les habitants un par un, en se rendant dans chaque maison. Ils estimaient simplement le nombre de familles, puis ils multipliaient le résultat par un coefficient compris entre 4 et 5. Par exemple, pour 40 foyers, on considérait qu'il y avait entre 160 et 200 habitants.

Enfin, **ces recensements étaient très rarement réalisés à l'échelle nationale**.

Les recensements après la Révolution

Après la Révolution, plusieurs décrets de 1789 et 1790 ordonnent que l'on dresse dans chaque commune un « tableau des citoyens actifs ».

Les recensements modernes se mettent alors progressivement en place : ils sont nationaux, « tête par tête » et nominatifs.

A partir de 1801, il est décidé que les recensements auront lieu tous les 5 ans. Cela fut presque toujours le cas, sauf en temps de guerre :

- le recensement de 1871 a été réalisé en 1872, en raison de la guerre de 1870.
- les recensements de 1916 et de 1941 ont été annulés en raison de la Première et de la Seconde Guerre Mondiale.

Quelles informations sont présentes dans les recensements ?

Les recensements ont bien sûr évolué au fil des ans. Néanmoins, on retrouve à peu près toujours les mêmes informations pour chaque individu :

Comment retrouver des recensements en généalogie

(article tiré du site aupresdenosracines.com)

- le nom et le prénom,
- la profession,
- la relation avec le chef de famille (femme, enfant, etc.),
- le statut marital (célibataire, marié, etc.),
- l'âge (ou la date de naissance).

DESIGNATION		NUMEROS			NOMS		ANNEE	LIEU	NATIONALITE	SITUATION	PROFESSION	
des	des	des	des	des	DE	PRENOMS.	de	de		PAR		
quartiers	des	des	des	des	FAMILLE.		de	de	NATIONA-	RAPPORT	PROFESSION.	
villages	des	des	des	des			de	de	LITE.	ou		
ou	des	des	des	des			de	de		chef		
hameaux.	des	des	des	des			de	de		de ménage.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Rempart de Nord n°14	3-911	Vannier	Georges	1888	Arzy	Fr.	Fr.	Chef	agriculteur			
	912	Vannier	Suzanne	1919	Arzy	Fr.	Fr.	filles				
	913	Dusy	Lucienne	1942	Montmoul	Fr.	Fr.	elle-même				
	3-951	Mecia	Emmet Edouard	1868	Causseries	Fr.	Fr.	Chief	Vigneron	Pommiers		
	952	Mecia	Clotilde	1870	Arzy	Fr.	Fr.	femme				
	953	Mecia	Martial Victor	1898	Arzy	Fr.	Fr.	fr.				
	954	Mecia	Léone	1903	Arzy	Fr.	Fr.	fr.				

Recensement de 1921 – Explications et informations à retrouver

Remarques

- Les femmes peuvent être listées sous leur nom de jeune fille ou sous leur nom d'épouse.
- Certains recensements donnent également la nationalité, le lieu de naissance, le type d'emploi et le nom de l'employeur.
- A partir de 1851, l'adresse précise est indiquée.
- Dans la colonne « Professions », les abréviations **sp** et **sans** indiquent que l'ancêtre est « sans profession ». Il se peut également que la case soit laissée vide.

Comment retrouver des recensements en généalogie

(article tiré du site aupresdenosracines.com)

• Pour éviter de répéter les mêmes mots à chaque ligne, les recenseurs utilisaient souvent l'abréviation **d°** qui signifie « dito » (synonyme de « idem »).

Comment retrouver des recensements

Les recensements peuvent être retrouvés aux Archives Départementales. La plupart d'entre eux ont été numérisés et peuvent être retrouvés en ligne, directement sur les sites internet des Archives.

Remarque Vous retrouverez les adresses de tous les services d'archives départementales sur cette page :

[Annuaire des services d'archives départementales](#)

Les recensements figurent parfois sous le nom « *dénombrements de la population* » ou encore « *listes nominatives du recensement* » .

Pour la plupart des communes, les recensements les plus anciens que l'on peut consulter sont ceux de 1826 ou de 1831.

En ce qui concerne les recensements les plus récents, seuls les registres de plus de 75 ans ont le droit d'être mis en ligne. De ce fait, le recensement de 1946 est le dernier recensement qu'il est possible de consulter par Internet. Après cette date, il faudra se rendre sur place en salle de lecture.

Il faut aussi savoir que les recensements sont rarement indexés. Pour retrouver vos ancêtres, il vous faudra donc parcourir toutes les pages d'un recensement.

Bien sûr, pour un petit village, ceci n'est pas forcément un problème. Par contre, pour les grandes villes, les recherches peuvent être plus longues.

C'est pourquoi il est bon de noter le nom de la rue de vos ancêtres avant de commencer vos recherches. Cette information figure en général sur leurs actes d'état civil.